

Les décorations de Louis Jeanson 1914 -1918



I. Croix de l'ordre du Saint Sépulcre

II. Croix du combattant. Par la loi du 19 Décembre 1926 fut instituée la carte du combattant ; la décoration fut créée par la loi du 28 Juin 1930.

III. Médaille Interalliée 1914 – 1918. Dite médaille de la victoire.

Crée par la loi du 20 Juillet 1920. Elle est attribuée à tous les militaires ayant servi au moins trois mois entre 1914 et 1918. Décoration due au Maréchal Foch commandant en chef des armées à la fin du conflit.

IV. Médaille commémorative de la guerre 1914 – 1918. Dite médaille des poilus.

Crée par la loi du 23 Juin 1920, accordée à tous les militaires sous les drapeaux entre le 2 Août 14 et le 11 Novembre 1918.

V. Médaille commémorative de Verdun. Cette médaille est non officielle ; crée le 20 Novembre 1916, elle est attribuée aux combattants en service à Verdun et ses abords entre 1914 et 1918.

VI. Croix de l'Yser. A ne pas confondre avec médaille de l'Yser. Cette dernière fut décernée à ceux qui entre le 17 Octobre et le 31 Octobre 1914 faisaient partie de l'armée combattante au long de l'Yser. Etablie le 18 Octobre 1918. Elle suit en importance la Croix de guerre Belge.

La Croix dont l'insigne est un peu différente et reprend les mêmes critères d'attribution. Instituée par arrêté royal du 22 Aout 1934 se trouve plus rarement.